

Note

« À la demande du Québec : la diplomatie québécoise de la France de 1969 à 1980 (Note) »

Frédéric Bastien

Études internationales, vol. 29, n° 3, 1998, p. 551-575.

Pour citer cette note, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/703918ar>

DOI: 10.7202/703918ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

À la demande du Québec : la diplomatie québécoise de la France de 1969 à 1980

Frédéric BASTIEN*

RÉSUMÉ : Non ingérence et non indifférence, telle est la politique officielle de la France en matière de politique québécoise. Une analyse des faits et gestes de la diplomatie française au cours des années 70 révèle que, plus que tout autre facteur, c'est l'attitude du gouvernement du Québec qui a constitué le facteur déterminant de la diplomatie québécoise de la France. Celle-ci n'aura fait que répondre aux demandes du Québec.

ABSTRACT : France's official policy toward Quebec has been one of non-interference and non-indifference. An analysis of what French diplomacy sought and did during the 1970s reveals that the attitude of the Quebec government, more than any other factor, determined French diplomacy toward Quebec. France was simply responding to Quebec's requests.

La France gaullienne se caractérisait par un président très favorable au Québec, sentiment partagé par une petite poignée de politiques et de hauts fonctionnaires. Face à ce petit contingent se trouvait un Quai d'Orsay très réservé de même qu'une classe politique hostile. Telle est, tout au long des années 60, la donnée de base du problème québécois en France. Devant cette équation, dans quel état d'esprit les successeurs du général arrivent-ils au pouvoir et de quelle façon les éléments de la variable se modifient-ils ? Une analyse des faits et gestes de la diplomatie française au cours des années 70 révèle que, plus que tout autre facteur, c'est l'attitude du gouvernement du Québec qui a constitué le facteur déterminant de la diplomatie québécoise de la France.

I – Une idée incertaine du Québec

Alors qu'il regarde en direct le voyage du Président de la république, son Premier ministre s'exclame, après le fameux discours, « celui-là, il ne me l'avait pas montré¹ ». Quelque temps plus tard, à Guy de Rothschild qui l'interroge sur l'événement, il répond : « je ne pense pas que de Gaulle puisse adopter une attitude contraire aux intérêts de la France² ». De fait, au moment de l'incident de Montréal, Pompidou ne semble pas incommodé par le dis-

* *Coordonnateur des nouvelles à l'Union européenne de radio-télévision, candidat au doctorat à l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève, Suisse.*

1. Par les mots « celui-là », Pompidou fait référence au discours du général. Voir Éric ROUSSEL, *Pompidou*, Éditions JC. Lattès, Paris, 1984, p. 227.
2. *Ibid.*

cours. Selon son directeur de cabinet, Michel Jobert, il a l'air d'un navigateur sportif qui s'apprête à affronter le vent lorsque la tempête se lève³.

Si, durant la campagne électorale menant à son élection, pas un mot n'est dit sur le Québec⁴, une fois en poste à l'Élysée, Pompidou reçoit le Premier ministre québécois en 1971 et il s'apprêtait à le refaire à la fin de son règne⁵. Toutefois, il ne visite pas le Québec suite à son voyage à Washington en 1970. D'ailleurs, il ne se sera jamais rendu dans cette contrée⁶.

Contrairement à d'autres, l'ancien collaborateur du général ne prend pas ses distances quant à l'action de ce dernier, ni en public ni en privé. Cependant, il n'est pas lié à cet enjeu de façon aussi personnelle ou émotive que son prédécesseur. Peu après l'épisode du balcon, il aurait affirmé à un proche : « moi, je ne saurais pas dramatiser comme ça, ce n'est pas mon genre⁷ ». S'il est plus détaché des affaires québécoises rien n'indique que les sentiments personnels de Georges Pompidou aient eu une part déterminante dans son attitude.

On aurait pu imaginer une situation différente avec Valéry Giscard d'Estaing qui lui, avait séjourné quatre mois au Québec à la fin des années 40. En fait, ce premier contact canadien ne semble pas avoir laissé une marque profonde sur Giscard le jeune⁸.

En cette matière, c'est Giscard le dauphin qui se distingue lorsque, en 1967, il dénonce « l'exercice solitaire du pouvoir⁹ ». Pourtant, une décennie plus tard, l'accueil qu'il réserve au Premier ministre indépendantiste du Québec sera plus que chaleureux. Si l'attitude du Président centriste s'avère variable, à l'instar de son prédécesseur, il n'existe pas d'élément permettant de croire que ses idées personnelles aient pu jouer un rôle déterminant en la matière.

3. Michel JOBERT, *L'autre regard*, Éditions Grasset, 1976, p. 37.

4. Eldon BLACK, *Direct Intervention: France-Canada Relations 1967-1974*, Ottawa, Carleton University Press, 1996, p. 103.

5. Christopher MALONE, « Pompidou et le Québec », *Le Jour*, 17 avril 1974.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. À titre d'exemple, rien n'est dit sur le Québec dans ses mémoires. Voir Valéry GISCARD D'ESTAING, *Le pouvoir et la vie*, Tome I, « La rencontre », Paris, Cie 12, 1988, 401 p. ; Tome II, « L'affrontement », Cie 12, 1991, 486 p.

9. À l'instar de plusieurs autres, Giscard semble vouloir surfer sur la vague de désapprobation qui déferle suite aux déclarations montréalaises du général. Mis à part *L'humanité*, le général est unanimement dénoncé, voire conspué par la presse française, à gauche comme à droite. Voir Maurice CROISAT, « Le Québec, de Gaulle et l'opinion publique française en juillet-août 1967, 21 p. », dans *Quebec-France and the US: Two Special Relationships*, Center for European Studies, City University of New York, Workshop conference, 20-21 novembre 1986, New York, pp. 5-7 et p. 9. Sur l'opinion publique, voir deux sondages de l'IFOP reproduits en annexe du mémoire de Vincent DUFOUR, *Les relations France-Québec après de Gaulle: 1969-1990*, dirigé par Denis Lacorne, Paris I, 1990, p. 84.

II – Des gaullistes et des présidents

Pompidou et Giscard auraient-ils eu une idée bien arrêtée sur le Québec qu'il se serait avéré impossible pour eux d'agir à loisir sur cette question. Dans l'entourage de l'Élysée, au conseil des ministres, au sein de la députation UDR ainsi que dans l'administration, un certain nombre d'hommes se sont donné pour mission de maintenir l'héritage gaullien en matière de politique québécoise et leur influence est souvent importante.

Ce groupe est désigné dès les années 60 comme la mafia québécoise. Outre leur inspirateur, de Gaulle, les membres les plus actifs sont René de Saint-Légier et Gilbert Pérol, respectivement conseiller diplomatique et attaché de presse à l'Élysée¹⁰. Deux diplomates de carrière sont également complices en l'affaire, Bernard Dorin et Jean-Daniel Jurgensen, de même que le haut fonctionnaire Philippe Rossillon. Ceux-ci poursuivent d'ailleurs leurs activités sous la présidence de Pompidou tandis qu'à la même époque, au sein même de l'Élysée, il faut compter sur Michel Jobert, secrétaire général de la présidence, qui est très favorable au Québec et à qui Pompidou laisse toute la latitude voulue en la matière¹¹.

Présents au sein des fonctionnaires et des conseillers, les pro-québécois ne sont pas absents de l'arène politique. Chez les politiques figurent Xavier Deniau, député de Loiret et président de l'Association France-Québec, de même que l'ancien premier ministre Michel Debré. Que ce soit sur les questions des visites protocolaires ou sur la francophonie, ces hommes vont peser de tout leur poids à chaque fois qu'il sera question du Québec sous la présidence de Pompidou¹².

A — Victoire indépendantiste : prudence officielle et prescience gaulliste

En somme, président gaulliste supporté par une majorité de gaullistes, Pompidou ne pouvait se permettre de brader l'héritage québécois de son prédécesseur. Une telle attitude aurait pu lui causer des problèmes avec certains de ses alliés politiques. Telle ne semble pas être la situation de Valéry Giscard d'Estaing lorsqu'il arrive aux affaires en 1974. Bien que de droite, l'homme n'est nullement gaulliste. Qui plus est, n'est-il pas celui qui, au sein de la majorité, a le plus vertement critiqué le général en dénonçant « l'exercice solitaire du pouvoir ».

10. Pour la période gaulliste, voir Dale C. THOMSON, *De Gaulle et le Québec*, Montréal, Éditions du Trécarré, 1990, pp. 202-203.

11. Entretiens avec Michel Jobert, 19 février 1998.

12. À l'époque Ottawa insiste pour que les ministres et hauts fonctionnaires français en visite au Québec s'arrêtent également à Ottawa. Au printemps de 1969, cela donne lieu à « l'affaire Pierre Laurent », puis à l'automne c'est « l'affaire de Lipkowski ». Voir Eldon BLACK, *op. cit.*, p. 101. Voir aussi la note que Claude Morin envoie de Paris en juillet 69, au premier ministre Jean-Jacques Bertrand. Claude MORIN, *Mes premiers ministres*, Montréal, Boréal Express, 1992, pp. 602-603.

Malgré cet état de chose, le lobby pro-québécois ne sera pas sans influencer la conduite du président centriste. Pour les sympathisants du Québec, c'est l'élection du 15 novembre 1976 qui va sonner le tocsin de la mobilisation en faveur de la belle province.

Les nouvelles de la victoire indépendantiste sont en effet accueillies et interprétées dans la capitale française comme une entreprise de libération. Ceux qui expriment des commentaires le font de façon enthousiaste et positive¹³. Le présentateur vedette de l'époque, Roger Gicquel, commence le bulletin de nouvelles télévisées en exprimant sa satisfaction personnelle¹⁴. « Victoire des nègres blancs¹⁵ » titre alors à la « une » le journal *Le Monde* tandis que le reste de la presse écrite fait une large place à l'événement, toujours en le situant dans la perspective d'une émancipation des francophones. Partout les références au général de Gaulle sont nombreuses¹⁶.

Malgré cette sympathie spontanée dans la presse et dans l'opinion publique, les réactions officielles demeurent très mesurées. Dans un communiqué, le Premier ministre, Raymond Barre, se borne laconiquement à vouloir « continuer à poursuivre la coopération confiante avec le Québec dans l'esprit de confiance qui anime nos relations¹⁷ ». Le contraste entre l'état de l'opinion publique et le ton du communiqué est tel que certains gaullistes ont tôt fait de dénoncer la tiédeur de la réaction officielle¹⁸.

Cette attitude de réserve se vérifie en janvier 1977, lorsque le ministre du commerce extérieur, André Rossi, effectue une visite à Québec et à Ottawa. Ce dernier demeure alors d'une prudence exemplaire lors de la portion québécoise de son séjour. Parlant de la France, il affirme qu'« elle n'entend pas intervenir dans les affaires intérieures d'un autre pays¹⁹ ». Prudemment, elle ne s'écartera pas du « passage clouté²⁰ ».

Finalement, c'est également la dynamique qui prévaut lorsque Claude Morin effectue à Paris un voyage officiel en avril 1977. Malgré le fait que le ministre des Affaires intergouvernementales soit reçu successivement par le Président de la République, par le premier ministre Barre ainsi que par le ministre des Affaires étrangères, Louis de Guiringaud, le ton fait peu de place aux grandes effluves d'amitié franco-québécoise²¹.

Pourtant cette attitude va se modifier substantiellement au cours des mois suivants, et il y a tout lieu de croire que les pressions de la mafia

13. Donald N. BAKER, « Quebec on French Minds », *Queen's Quarterly*, été 1978, vol. 85, n° 2, p. 250.

14. Nicolas DIMIC, *Les relations franco-canadiennes sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing*, dirigé par Alfred GROSSER, I.E.P. Paris, 1985 p. 31.

15. *Le Monde*, 17 novembre 1976.

16. Donald BAKER, *op. cit.*, p. 250.

17. Nicolas DIMIC, *op. cit.*, p. 28.

18. Pierre-Louis MALLÉN, *Vive le Québec libre*, Paris, Plon, 1978, p. 354.

19. Voir l'analyse de Lise BISSONNETTE dans *Le Devoir*, 12 janvier 1977.

20. Telle est l'expression qu'emploie alors Rossi. Voir *Le Devoir*, 12 janvier 1977.

21. *Le Devoir*, 30 avril 1977.

québécoise, de même que la récupération que font les gaullistes de la cause du Québec, y soient pour quelque chose. En tout cas, en cette année 1976, ces derniers quittent le gouvernement et Jacques Chirac fonde le RPR. À partir de ce moment-là et dans les années qui suivent, les néo-gaullistes ne cesseront pas une seconde d'attaquer la politique étrangère du Président en l'accusant de céder constamment aux demandes et aux exigences des pays étrangers²².

Tandis que les accusations et les attaques fusent et se multiplient, un événement fortuit arrive à point nommé : le Parti québécois prend le pouvoir au Québec. Dès lors, les gaullistes vont tenter de s'approprier la cause québécoise en se lançant à l'assaut de Valéry Giscard d'Estaing à coup de Québec interposé. Le Québec (libre) devient alors une métaphore, celle de l'audace²³. Or l'audace, en ayant compris le Québec avant tout le monde et en lançant son fameux cri, seuls de Gaulle et ses héritiers peuvent prétendre l'incarner, pas Giscard d'Estaing²⁴.

Parallèlement à cette première récupération, le Québec devient une figure de style pour évoquer la situation de la France face à l'Europe, permettant ainsi de dénoncer l'intégration supranationale²⁵. Sur ce thème, c'est Michel Debré qui se porte à l'offensive. Au cours de sa campagne contre l'élection au suffrage universel du parlement européen, il affirme sur toutes les tribunes qu'il ne permettra jamais que la France devienne le Québec de l'Europe. Répétée maintes fois haut et fort, cette formule devient presque un cri de ralliement, recueillant à chaque fois des tonnerres d'applaudissement²⁶.

C'est dans cette perspective qu'il faut interpréter la réception qu'offre le maire de Paris à Claude Morin au cours de la première visite en France d'un ministre québécois indépendantiste. Jusque-là, la visite de Morin est sans histoire. Tour à tour l'Élysée, Matignon et le Quai d'Orsay entonnent un air de prudence dont la partition est jouée sans fausse note. Mais c'est sans compter sur l'Hôtel de ville où le maire de Paris se fait fort d'inscrire sa note discordante.

C'est un euphémisme de dire que l'accueil éclatant avec lequel Jacques Chirac reçoit Claude Morin contraste avec la réception gouvernementale. Après avoir prodigué ses vœux sincères et fraternels au ministre indépendantiste, Chirac prononce des mots que n'aurait pas reniés l'homme, le 24 juillet 1967. « C'est de cœur et d'esprit que nous vous souhaitons le succès de votre entreprise d'indépendance tranquille²⁷ », ajoutant en guise de conclusion que jamais la France ne permettrait que le Québec ne puisse participer de façon autonome au sommet des pays francophones²⁸.

22. René RÉMOND, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1985, p. 338.

23. Nicolas DIMIC, *op. cit.*, p. 32.

24. Donald BAKER, *op. cit.*, p. 252.

25. Nicolas DIMIC, *op. cit.*, pp. 32-33.

26. Donald BAKER, *op. cit.*, p. 262.

27. *Le Devoir*, 30 avril 1977.

28. *Ibid.*

Avec Chirac et Debré en tête, les troupes du RPR tentent donc de forcer les portes du Palais de l'Élysée à coup de béliers québécois. Mais il n'y a pas qu'en dehors des arcanes du pouvoir que les partisans du Québec s'agitent. Le lobby québécois s'active et plaide la cause du Québec à l'intérieur des cercles gouvernementaux.

Quels sont les gestes précis qui sont alors posés? C'est Alain Peyrefitte qui, en la matière, va conseiller Giscard et le convaincre d'adopter une attitude plus réceptive face au nouveau pouvoir indépendantiste à Québec. Il confie à Bernard Dorin, alors directeur des Affaires francophones, la mission de frapper un grand coup²⁹.

B — Un changement d'attitude

Tout naturellement, ce sont ces deux hommes qui sont envoyés en mission au Québec, en septembre 1977, afin de préparer la visite de Lévesque en France. Cet événement indique clairement une inflexion favorable au Québec de la politique étrangère de Giscard. D'ailleurs, dans la capitale fédérale, on ne s'y trompe pas : l'envoi au Québec de Peyrefitte soulève de vives inquiétudes³⁰.

D'autres signes indiquent que c'est pour ne pas laisser les gaullistes seuls se couvrir des lauriers québécois que Valéry Giscard d'Estaing décide de changer son fusil d'épaulé. Une analyse de son discours lors de la visite officielle de René Lévesque en novembre 1977 constitue une illustration supplémentaire.

Ainsi, l'homme qui jadis dénonçait « l'exercice solitaire du pouvoir » se met soudainement à parler des « Français du Canada », expression systématiquement employée par de Gaulle pour désigner les Québécois. Par ailleurs, le président centriste se targue soudain de posséder une compréhension du Québec à laquelle peu de ses compatriotes peuvent prétendre : « ce que vous attendez de la France... je le sais pour avoir séjourné parmi vous ».

Ainsi, que Debré, Chirac et autres détracteurs du Président se le tiennent pour dit, la contre-attaque est imparable. Contrairement à ces derniers, lui, Giscard, comprend le Québec car il y a vécu. À cet homme qui a vu de ses yeux vu, et qui peut donc prétendre savoir de quoi il parle, on ne saurait faire la leçon. En tout état de cause, il ne s'en laissera pas imposer en la matière.

Dans quelle mesure le séjour canadien du président centriste lui permet-il vraiment de connaître le Québec? On ne saurait le dire avec exactitude mais, ce qui semble évident, c'est qu'il décide d'attraper la balle québécoise au vol. À l'instar de Pompidou et contrairement à de Gaulle, il n'avait pas une vision

29. Entretien avec Bernard Dorin, « Un combat de 40 ans pour la cause du Québec », *Les cahiers d'histoire du Québec au xx^e siècle*, 1997, numéro spécial sur de Gaulle et le Québec, et avec Yves Michaud, 02/10/1997.

30. Nicolas DIMIC, *op. cit.*, p. 30.

bien arrêtée du Québec. Toutefois, l'ancien professeur du collège Stanislas se heurte au lobby québécois lorsque la question de l'indépendance refait surface en 1976. Afin de satisfaire les pro-Québec, Pompidou en son temps n'avait pas invité Trudeau. Giscard, lui, rompt avec sa prudence initiale. Sur le front québécois, le plus fervent québécois de ses ministres. De plus, il décide d'emprunter à son tour à la geste gaullienne afin de répondre aux attaques qui lui sont faites.

En bref, que ce soit Pompidou ou Giscard, dans l'un et l'autre cas, les sentiments pro-québécois d'une petite partie de la classe dirigeante constituent un élément explicatif important quant à la position adoptée par la France quand le Québec s'est tourné vers elle pour obtenir son soutien.

III – La coopération franco-québécoise

Que ce soit avec les accords Peyrefitte-Johnson, l'OFQJ, le statut du consulat général de France à Québec, la fin du régime gaullien s'était caractérisée par un temps fort de la coopération franco-québécoise. C'est alors que Pompidou arrive en scène.

A — Nous sommes disponibles

Quelle est alors l'attitude du nouveau Président ? Lui-même, on l'a vu, ne désavouait pas de Gaulle en la matière. Dans l'administration française toutefois, certains se demandaient jusqu'où le Québec voulait aller et, à cet égard, dans quelle mesure il désirait que la France l'accompagnât³¹. Que les Français soient perplexes quant à l'orientation des Québécois, on ne saurait s'en étonner. Alors au pouvoir, l'Union nationale, est fortement divisée entre une aile nationaliste et une aile fédéraliste³². Certains ministres, comme Jean-Guy Cardinal et Marcel Masse, se font auprès des Français les porte-parole des nationalistes. Par contre, le Premier ministre, Jean-Jacques Bertrand, demeure résolument fédéraliste et désire respecter plus scrupuleusement les formes et pratiques du régime fédéral.

Dans ces conditions, comment interprète-t-on à Paris les signaux en provenance du gouvernement unioniste ? Dès 1968, le message qui arrive de Québec est que la France commence décidément à en faire trop³³. De passage dans l'Hexagone, le vice-premier ministre Jean-Guy Cardinal et le haut fonctionnaire André Patry sont chargés de faire discrètement comprendre aux Français que l'enflure des relations franco-québécoises commence à mettre le gouvernement de l'Union nationale dans l'embarras.

Nous ne possédons pas encore de document établissant clairement la position du gouvernement français en la matière. Toutefois, un fait significatif

31. Claude MORIN, *op. cit.*, p. 86.

32. Claude MORIN, *ibid.*, p. 344.

33. Claude MORIN, *L'art de l'impossible*, Montréal, Éditions Boréal Express, 1987, pp. 84-85.

ressort : aucune nouvelle entente de coopération ne sera signée sous le règne de Pompidou³⁴, ce qui ne veut nullement dire que Pompidou ait voulu mettre un frein à la coopération. « Nous sommes disponibles » lance-t-il à Jean Chapdelaine, délégué général du Québec à Paris, alors qu'il croise ce dernier lors des funérailles du général de Gaulle en novembre 1970³⁵.

Dans cette optique, la question centrale est donc de savoir quel chemin le Québec veut emprunter et à quelle vitesse il désire le parcourir. Or justement, en matière de coopération, l'attitude du Québec a changé. Il n'entend plus aller très loin, ni très vite d'ailleurs.

Cette situation se vérifie d'abord lors de la dernière année de l'Union nationale, qui correspond à la première du septennat de Pompidou. Pour l'Union nationale, cette situation s'explique peut-être par le fait qu'il s'agit maintenant de faire fonctionner ce qui est en place. Il en va autrement cependant en ce qui concerne le Parti libéral du Québec, qui arrive au pouvoir le 25 avril 1970.

Quelles sont alors les intentions du nouveau premier ministre Robert Bourassa ? Dans un livre qu'il publie l'année de son élection, le candidat libéral s'en prend au ministre d'État aux Affaires étrangères de la France, Jean de Lipkowski, qu'il accuse de ne proférer que des vœux pieux lorsqu'il est question des investissements français au Québec³⁶. Et le futur premier ministre d'affirmer qu'il se fera fort, lui, de soulever la question.

Or, qui dit investissements dit coopération économique. On aurait donc pu penser que le Premier ministre libéral allait orienter en cette direction les relations France-Québec. En tout cas, lors de sa visite officielle en France, son discours est émaillé d'affirmations en ce sens. Dès avant son départ, il annonce à qui veut l'entendre que son voyage vise à intéresser les investisseurs³⁷.

Attirer ceux qui veulent investir, soit. Ce sera donc de cela dont il sera question pendant la visite de 1971, par exemple lors de sa rencontre avec Maurice Schumann. Ce dernier lui renvoie alors la balle³⁸. Certes la France doit rechercher des moyens supplémentaires afin de favoriser l'investissement au Québec convient le Français. Mais pourquoi le Québec ne ferait-il pas lui aussi un bout de chemin en offrant des avantages fiscaux afin d'attirer à lui les entreprises françaises ?

La négociation va-t-elle alors s'engager ? La réponse du Québécois y fait peu de place. Le Québec est déjà l'endroit au Canada le plus attrayant pour les

34. Gouvernement du Québec, *Répertoire des ententes internationales du Québec, 1964-1995*.

35. Entretien avec Jean Chapdelaine 22/09/1997.

36. Robert BOURASSA, *Bourassa/Québec*, Montréal, Éditions de l'homme, 1970, p. 33.

37. Voir notamment, *Le Monde*, 20 avril 7, p. 1 ; *Le Devoir*, 19 avril 71.

38. Voir à cet effet Caroline NÉRON, *Les relations franco-québécoises de 1970 à 1995*, mémoire de maîtrise en sciences sociales (relation internationale), Institut catholique de Paris, dirigé par Joseph Maïla, Paris, 1995, p. 38. Elle cite des documents d'archives du Quai d'Orsay, en l'occurrence le compte-rendu de la conversation Schumann-Bourassa, ministère des Affaires étrangères, 24 avril 1971, p. 7.

investisseurs, de dire Bourassa, citant à l'appui les dispositions législatives de la province. En termes diplomatiques, cette réponse s'apparente à une fin de non-recevoir. En tout cas, l'investissement français n'est pas assez prioritaire pour que le Premier ministre québécois examine davantage le dossier.

B — La France à la rescousse du français

Lors de sa première visite à Paris, Robert Bourassa ne s'imagine peut-être pas qu'il aura un jour besoin de l'aide de Paris. Ce moment finit tout de même par arriver lorsque le chef libéral décide de faire du français la seule langue officielle du Québec, politique pour laquelle Québec prend l'initiative de demander le concours de l'ancienne métropole.

C'est dans cette perspective que le Premier ministre se rend en France en décembre 1974. Il repartira avec une série de nouvelles mesures de coopération auquel on référera alors comme étant une « charte de coopération³⁹ ». De quoi s'agit-il?

L'essentiel de ce document porte sur les mesures que la France et le Québec vont prendre de concert afin de contribuer à la francisation du Québec, et ce particulièrement en matière de langue de travail et de vocabulaire technique. Ainsi, des stages seront effectués en France par des techniciens d'entreprises québécoises; d'autres programmes d'échanges seront mis en place pour les enseignants des matières techniques; de plus, la coopération entre les deux pays s'accroîtra en matière de terminologie.

Sur le plan de la coopération industrielle et des transports, la coopération franco-québécoise se conjugue au conditionnel. Seules des démarches exploratoires sont alors décidées. La même situation prévaut au niveau des communications.

En ce qui a trait aux richesses naturelles, rien de substantiel n'émerge. Il est cependant intéressant de voir que la France y porte un intérêt. On vit alors les suites de la première crise de l'énergie et le gouvernement français est préoccupé par la question. Ayant misé sur l'énergie nucléaire, l'intérêt de la France pour l'uranium se comprend facilement. Voilà bien pourquoi il en est fait explicitement mention à deux reprises dans le texte.

C — Une coopération renforcée

Il s'écoule peu de temps entre l'entrée en fonction du gouvernement péquiste et les premiers contacts officiels avec la France. En fait, c'est une visite prévue sous le gouvernement libéral qui va donner lieu au premier pas de tango du nouveau couple franco-québécois.

39. On appellera également l'entente l'« Accord Chirac-Bourassa ». Notons qu'en cette année 1974, deux autres ententes ont été paraphées entre la France et le Québec, mais elles sont de moindre importance.

Moins de deux mois après l'élection du Parti québécois, le ministre français du Commerce extérieur, André Rossi, est reçu à Québec où il prolonge sa visite d'une journée. Entre autres choses, René Lévesque et Claude Morin expliquent au visiteur que le gouvernement québécois désire renforcer la coopération⁴⁰.

Quelle est alors l'attitude de la diplomatie française? L'accroissement quantitatif et qualitatif mis en place au cours du premier mandat Lévesque atteste de la réponse positive que fait Paris aux demandes québécoises.

Les indicateurs démontrent que la coopération s'intensifie. René Lévesque et Raymond Barre signent un accord prévoyant des rencontres annuelles des premiers ministres français et québécois tandis que, durant la période 1976-1980, le nombre d'ententes signées avec la France aura quadruplé, passant de 3 à 11⁴¹. De plus, le budget de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) est augmenté de 35 %⁴².

Une tendance similaire se vérifie quant au nombre de missions réalisées de part et d'autre de l'Atlantique. Du Québec vers la France, l'on passe de 74 en 1975-1976 à 278 en 1980⁴³. En sens inverse, le chiffre de 80 en 1975-1976 a presque doublé pour atteindre 149 quatre ans plus tard⁴⁴.

IV – Intervention française en politique canadienne

A — Une coopération directe et privilégiée

Quand Paris répond favorablement aux initiatives de coopération venant du Québec, c'est en politique intérieure que la France apporte son concours à la province francophone. Le tout n'est pas le fait du hasard. Le Québec entend affirmer sa personnalité internationale et il défend l'idée que les compétences internes que lui octroie la constitution canadienne se prolongent sur le plan externe⁴⁵. En signant des accords avec la France sans passer par Ottawa, le Québec reçoit de celle-ci des munitions qu'il utilise dans sa bataille contre le gouvernement fédéral.

Ainsi, la coopération avec la France pourrait permettre au Québec de faire des gains constitutionnels. Telle est bien la raison qui incite le gouvernement fédéral à réagir rapidement⁴⁶. En 1965, année où Québec signe deux

40. *Le Devoir*, 8 janvier 1977.

41. Sur le nombre d'ententes, voir Louis BALTHAZAR, Louis BÉLANGER, Gordon MACE, *Trente ans de politique extérieure du Québec, 1960-1990*, Québec, CQRI – Septentrion, 1993, p. 33.

42. *Le Devoir*, 5 novembre 1977.

43. Gabrielle MATHIEU, *Les relations franco-québécoises de 1976 à 1985*, Les Cahiers du CQRI, n° 7, Québec, CQRI, 1992, pp. 164 et 166.

44. *Ibid.*

45. C'est le ministre de l'Éducation du Québec qui va définir ce qui va devenir la position officielle du gouvernement québécois. Voir LUC BERNIER, *De Paris à Washington : la politique internationale du Québec*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 35 et p. 40.

46. Claude MORIN, *Le Jour*, 23 octobre 1974.

accords avec Paris, le ministère des Affaires extérieures s'empresse de conclure un accord-cadre sur les échanges culturels franco-canadiens. Avant de donner son assentiment à la démarche fédérale, la France demande l'opinion du Québec qui ne fera pas objection.

Ainsi, l'attitude française en la matière démontre bien que, dès le début, Paris était conscient des retombées politiques au Canada même. Qu'en sera-t-il par la suite de l'intervention française en politique canadienne ?

C'est d'abord sous Pompidou que cette question va se poser pour la première fois, précisément au sujet de l'accord franco-canadien de 1965. Cinq ans après sa signature, l'entente en question arrive à échéance et les deux pays doivent discuter de son renouvellement. L'occasion se présente lors d'une visite privée à Paris du ministre des Affaires extérieures, Mitchell Sharp. À Maurice Schumann qui le reçoit, le Canadien expose la vision de son pays sur le document.

Aux yeux d'Ottawa, il s'agit d'un « accord parapluie » qui couvre les ententes de coopération conclues entre la France et le Québec, auxquelles ce dernier ne peut valablement être partie au sens du droit international. En d'autres termes, il n'y a pour le gouvernement fédéral qu'un accord France-Canada duquel relèvent les ententes avec le Québec. Insatisfait de la tournure de ses relations avec Paris, le gouvernement fédéral s'était résolu à renouveler le traité, en y adjoignant cependant une interprétation, ainsi qu'une offre de consultation en cas de divergence⁴⁷.

Tandis qu'une note diplomatique est en préparation à cet égard, Sharp aborde le délicat sujet avec son homologue français. En substance, le ministre canadien explique que le Canada ne peut admettre une collaboration France-Québec établie sans l'assentiment d'Ottawa. Pour le gouvernement fédéral, trois éléments étaient nécessaires pour en arriver à des relations plus harmonieuses entre les deux pays : les relations franco-québécoises devaient recevoir l'assentiment d'Ottawa ; la coopération franco-canadienne devait aboutir à des réalisations concrètes ; la France devait respecter la position constitutionnelle du gouvernement fédéral⁴⁸.

La France, lui rétorque alors l'ancien porte-parole gaulliste, ne désire pas s'ingérer (*sic*) dans les affaires canadiennes⁴⁹. Toutefois, poursuit-il, il n'est pas question que le Canada ait un droit de regard sur la coopération avec le Québec. Telle est la ligne de conduite officielle qui sera ensuite suivie et, en 1972, lorsqu'il arrive en poste à Ottawa, telles sont les instructions que reçoit Jacques Viot, ambassadeur de France au Canada⁵⁰. En 1979, Raymond Barre et Alain Peyrefitte préciseront personnellement cette directive à Pierre Maillard,

47. Pour connaître les avenues alors envisagées par le gouvernement fédéral voir Eldon BLACK, *op. cit.*, p. 150.

48. *Ibid.*, p. 147.

49. *Ibid.*

50. Entretien de Jacques Viot avec l'auteur, 12/02/1998.

le second successeur de Viot. Ancien collaborateur du général de Gaulle, l'intéressé ne fut pas difficile à convaincre de l'importance de cette directive⁵¹.

B — Affirmer la personnalité internationale du Québec

Si, grâce à sa coopération, la France entend maintenir et renforcer ses liens directs et privilégiés avec le Québec, elle appuie aussi ce dernier quant à l'affirmation de sa personnalité internationale. Dès janvier 77, au moment de la visite du ministre français du Commerce extérieur, André Rossi, Québec fait savoir au visiteur qu'il compte sur la complicité de Paris pour affirmer ses prérogatives internationales⁵².

Aider le gouvernement péquiste à faire valoir les compétences constitutionnelles de la province au niveau international est inadmissible pour le Canada. Entre Québec et Ottawa, il va falloir choisir. Malgré une période d'hésitation initiale, les désirs du Québec seront exaucés.

C'est d'abord le cas en septembre 1977, lorsqu'Alain Peyrefitte signe avec le Premier ministre québécois une entente judiciaire sans consulter le gouvernement fédéral. Ce dernier retardait le processus sous prétexte que ce secteur n'était pas couvert par l'accord franco-canadien de 1965⁵³. En paraphant l'accord sans demander l'avis d'Ottawa, la France donnait corps aux prétentions du Québec, contribuant ainsi à l'affirmation de sa personnalité juridique internationale.

Ce type d'opération se répète du reste peu de temps après, alors que la France et le Québec concluent une entente sur l'exploitation du cuivre. Elle sera signée le 9 décembre 1977 par René Monory et Yves Bérubé⁵⁴, le gouvernement français décidant encore une fois d'aller de l'avant malgré des protestations fédérales qui culmineront avec une note diplomatique⁵⁵.

Signer des ententes avec le Québec, tel est l'un des moyens d'action de la diplomatie française. Il n'y a toutefois pas qu'à ce chapitre que la France intervient. Suite au premier voyage officiel de Lévesque en France, et conformément aux souhaits de Québec, Paris a l'occasion d'expliquer la démarche québécoise dans certains pays. C'est ce qui se produit dans au moins une capitale, Washington, où l'ambassadeur français est invité par le département d'État à s'exprimer suite au séjour du Premier ministre québécois à Paris⁵⁶.

En somme, en signant avec lui des accords et en offrant ses bons offices de messenger, la France offre un appui mesuré aux prétentions constitutionnelles

51. Entretien de Maillard avec l'auteur, 17/03/1998.

52. *Le Devoir*, 8 janvier 1977.

53. *Le Devoir*, 10 septembre 1977, p. 3.

54. Claude MORIN, *Mes premiers ministres*, op. cit., p. 326.

55. Encore une fois le gouvernement canadien invoque le cadre de l'entente culturelle de 1965. *Ibid.*, pp. 327-328.

56. *Le Devoir*, 31 décembre 1977.

les du gouvernement québécois. Cette politique, Paris la met de l'avant au prix d'un refroidissement avec son allié de l'OTAN.

C — Les relations protocolaires

Les relations protocolaires constituent un autre champ de bataille où s'affrontent les trois capitales et, cette question se pose dès l'entrée en scène de Pompidou, au moment où, début juillet 1969, Claude Morin effectue une mission à Paris dont l'un des buts est de faire comprendre aux Français que Jean-Jacques Bertrand, le nouveau Premier ministre, ne veut pas provoquer inutilement Ottawa⁵⁷. À cet égard, le nouveau chef de l'exécutif québécois fait parvenir une note au Président français dans laquelle il exprime son désir de maintenir d'étroites relations avec la France mais sans indisposer Ottawa. « Je ne vois quel avantage nous apporterait des relations tendues entre la France et le Canada » écrit le Premier ministre au Président⁵⁸.

La visite du sous-ministre aux Affaires intergouvernementales se situe donc dans ce contexte précis et c'est entre autres sur la question des visites ministérielles que l'attention se porte. Quelques mois auparavant, Claude Morin apprend au fil de ses conversations parisiennes que la décision d'interdire aux ministres français d'aller à Ottawa avait été prise suite à une saute d'humeur du général mais aussi à la demande du Québec⁵⁹. Morin et Bertrand conviennent alors de la position suivante : on n'objecterait pas à ce qu'un ministre français en visite au Québec aille à Ottawa pourvu qu'il n'y soit pas question de coopération franco-québécoise. Par ailleurs, si le séjour du ministre français ne s'effectue que dans le cadre de ladite coopération, alors le détour à Ottawa deviendrait superflu⁶⁰.

En ces premiers jours du règne de Pompidou, tel est donc le message que Québec envoie à Paris. Comment cela est-il interprété ? Si nous ne possédons pas de document sur ce point, un élément demeure : Pompidou multiplie les gestes de bonne volonté envers le pouvoir fédéral, ce qui illustre le fait que la France est réceptive aux demandes du Québec⁶¹. Les paroles que prononce Pompidou lors de sa première conférence de presse, le 10 juillet 69, doivent être interprétées en ce sens. Elles contrastent avec les appels à l'indépendance de son prédécesseur. Cartier et Montcalm sont morts, tranche-t-il, avant d'ajouter que la France n'a pas l'intention d'annexer le Québec. Toutefois, il précise que « nous ne pouvons pas pas avoir des relations très étroites et même très amicales avec les Français du Québec... il dépend du gouvernement

57. Sabine BIÈRE, *Les relations franco-canadiennes*, mémoire dirigé par J.L. Martres, Université de Bordeaux, Faculté de droit, 1977, p. 61.

58. Gabrielle MATHIEU, *op. cit.*, p. 42.

59. Claude MORIN, *Mes premiers ministres*, *op. cit.*, p. 345.

60. *Ibid.*, p. 345.

61. André FONTAINE, « La France et le Québec », dans *Études internationales*, Québec, vol. 8, n° 2, juin 1977, pp. 399-400.

d'Ottawa que ces relations ne lui paraissent pas préjudiciables aux bons rapports entre la France et le Canada⁶² ».

Dans cette perspective, le règne de Pompidou donne lieu à une amélioration constante des relations protocolaires, dynamique qui sera facilitée par l'arrivée de Robert Bourassa en 1970, ce dernier faisant savoir qu'il ne tenait pas aux querelles de drapeaux⁶³.

Lors de sa visite d'avril 1971, c'est le message qu'il envoie aux Français : pas de vague. Cette attitude l'oblige à éviter l'aspect plus politique (et plus controversé) des relations avec Paris⁶⁴.

La réaction de Pompidou est à cet égard caractéristique. Il déclare à cet effet que « nous cherchons à adapter notre action à vos demandes⁶⁵ ». Sur ce dossier comme sur d'autres, les *desiderata* du Québec modèlent l'attitude de la France. Avant son départ pour Paris, l'invité québécois déclarait n'attacher « aucune importance à l'épaisseur des tapis⁶⁶ ». Au moment de son retour, il conclut en disant que « Paris a bien compris mon intérêt pour l'économique⁶⁷ », affirmation qu'il faut traduire par « Paris a bien compris mon désintérêt pour les relations politiques ». Les accueils éclatants, la mise au rancart d'Ottawa, l'appui de la France aux revendications du Québec, tout cela nuit à la bonne entente avec le gouvernement fédéral, leitmotiv du chef libéral. Voilà pourquoi ce dernier ne veut pas d'attention protocolaire particulière et telle est la raison qui pousse les Français à mettre de côté cet aspect des choses⁶⁸. Le signal envoyé est que le nouveau Premier ministre ne veut plus de ces controverses⁶⁹.

Les gestes posés par la France indiquent qu'elle comprend et qu'elle s'ajuste en conséquence, dans un sens comme dans l'autre. Ainsi, lorsqu'en 1971 une mission française se rend au Québec dans le cadre de la coopération en matière de communications, le gouvernement québécois, qui nourrit sur le sujet des ambitions constitutionnelles, demande aux Français de ne pas passer par Ottawa, ce qui sera fait⁷⁰.

S'adapter à ce que le Québec souhaite, la France le fait à nouveau lors de la seconde visite de Bourassa, alors que Giscard assume désormais la présidence. Moins dépendant de l'élément gaulliste, ce dernier reçoit d'abord le Premier ministre canadien, qui est alors accueilli avec un égard qu'il n'aurait jamais osé espérer⁷¹.

62. Pour le texte intégral de la première conférence de presse de Pompidou, voir *Le Monde*, 12 juillet 1969, pp. 2 et 3.

63. Entrevue de l'auteur avec Jean-Claude Rivest, 07/10/1998.

64. Claude MORIN, *Mes premiers ministres*, op. cit., p. 171.

65. *Le Devoir*, 20 avril 1971.

66. *Le Monde*, 20 avril 1971, p. 3.

67. *Le Devoir*, 23 avril 1971.

68. Gilles RACINE, *La Presse*, 19 avril 1971.

69. Claude JULIEN, « Les illusions à détruire », dans *Le Monde*, 20 avril 1971, p. 1.

70. Gilles RACINE, *La Presse*, 17 avril 1971.

71. Voir l'éditorial de Michel ROY dans *Le Devoir*, 22 octobre 1974.

Ce que plusieurs ignoraient à l'époque, c'est que Giscard d'Estaing avait d'abord invité le Premier ministre québécois, marquant ainsi sa préférence pour le Québec⁷². Robert Bourassa visite la capitale française deux mois après Pierre Trudeau pour ne pas avoir voulu la préséance sur son vis-à-vis fédéral. Si par ailleurs le Premier ministre québécois accepte que son séjour prenne plus d'éclat c'est, selon toute vraisemblance, parce qu'il cherche des appuis pour sa politique linguistique. Telle est bien la raison pour laquelle le Président français l'invite à participer au conseil des ministres, afin de rehausser le prestige du visiteur⁷³.

On agit donc de façon à conforter la position du gouvernement québécois. La France giscardienne ferait-elle la même chose si les souverainistes en venaient à gouverner la province ? C'est la question qui se pose moins de deux ans plus tard avec l'arrivée du Parti québécois. Or, ce dernier attend de la France qu'elle fasse montre de sa « compréhension sympathique » sur le dossier de l'indépendance⁷⁴. Lors de son périple français d'avril 1977, Claude Morin avait exprimé le souhait d'obtenir la « sympathie naturelle » de la France.

Une telle politique ne manquerait pas de soulever la colère d'Ottawa et le gouvernement fédéral tente de faire en sorte que Paris réserve à René Lévesque un accueil plus modeste que celui fait trois ans auparavant à Robert Bourassa⁷⁵. En répondant que la réception faite à Lévesque ne pouvait être en deça de celle de son prédécesseur, la France refuse d'emblée cette idée. En réalité, dans les cercles gouvernementaux français, c'est plutôt en sens inverse que cheminent les réflexions car la France va finalement faire le contraire de ce qu'attendait Ottawa.

Au moment où il débute son séjour à Paris, le Premier ministre reprend à son compte les attentes de compréhension et de sympathie que Morin avait déjà exprimées⁷⁶. Toutefois, contrairement à la situation de ce dernier, au moment où René Lévesque prononce ces paroles, il sait qu'il obtiendra la sympathie de la France, conjuguée au mode ostentatoire. Le tapis rouge qu'on place alors sous les pieds du visiteur se déroule jusqu'à la porte de l'Assemblée nationale. Là, un escalier qu'empruntait jadis Napoléon est rouvert à l'intention du Québécois. Invité à prononcer un discours dans l'auguste enceinte, honneur remontant auparavant au président Wilson⁷⁷, l'allocution de Lévesque est chaleureusement applaudie⁷⁸.

72. Claude MORIN, *op. cit.*, p. 377.

73. *Le Figaro*, 5 décembre 1974.

74. Ce souhait est exprimé à André Rossi. Voir *Le Devoir*, 13 janvier 1977. En entrevue radiophonique lors de sa première mission ministérielle à Paris, Morin affirme qu'il s'attend à la « sympathie naturelle de la France ». *Le Devoir*, 26 avril 1977.

75. Claude MORIN, *Mes premiers ministres, op. cit.*, pp. 318-319.

76. Voir l'éditorial de Paul-Marie de la GORCE dans *Le Figaro*, 3 novembre 1977.

77. L'ambassade canadienne est alors intervenue pour que le discours du Premier ministre québécois n'ait pas lieu dans l'enceinte parlementaire même. L'ambassadeur canadien, Gérard Pelletier, le dit au délégué général du Québec Jean Deschamps. Entretien avec Jean Deschamps, 22/09/1997.

78. *Le Devoir*, 3 novembre 1977.

Cette première incursion est sans conteste un des moments forts de la visite à Paris. Le discours de René Lévesque à l'Assemblée ne constitue que la première note d'un crescendo bien orchestré. Dans cette course aux déploiements d'honneur, du haut du perchoir, Edgard Faure rivalise d'attention avec Jacques Chirac à l'Hôtel de ville. Toutefois, c'est sans aucun doute à l'Élysée que culmine le point fort de cette visite. Valéry Giscard d'Estaing le fait alors Grand Officier de la Légion d'honneur, geste qui ne saurait passer inaperçu et pour lequel Ottawa n'a pas été consulté⁷⁹. Au-delà du lustre qui caractérise cette mise en scène, c'est le discours que prononce alors le Président qui retient l'attention. Contrairement au général de Gaulle 10 ans plus tôt, Giscard d'Estaing reprend la formule de la non-ingérence. Cependant, l'homme qui hier encore dénonçait l'exercice solitaire du pouvoir s'écarte maintenant du passage clouté⁸⁰. S'adressant aux « Français du Canada », Giscard d'Estaing lance à son tour un appel à « l'autre rameau de la famille⁸¹ ». Conjugué au futur, celui-ci prend la forme d'une garantie :

Ce que vous attendez de la France, et je le sais pour avoir séjourné parmi vous, c'est sa compréhension, sa confiance et son appui. Vous pouvez compter qu'ils ne vous manqueront pas le long de la route que vous déciderez de suivre⁸².

De par ces paroles et de par l'accueil fait à Lévesque, la France giscardienne indique ainsi discrètement son appui à la cause qu'il défend. L'ampleur donnée à l'événement permet également au gouvernement péquiste de se servir de Paris comme d'une tribune internationale⁸³. C'est ce que le Québec voulait et, de fait, la couverture médiatique de l'événement est relativement importante, surtout lorsqu'on considère le faible intérêt que suscite la question québécoise en général.

Il y aura d'autres occasions où Paris manifesterà à nouveau son préjugé favorable, encore une fois aux dépens d'Ottawa. Ainsi, lors de sa visite au Canada et au Québec en 1979, le premier ministre Barre se garde bien de tout geste pouvant être interprété comme favorable au Canada, et ce malgré l'insistance et les pièges d'Ottawa. Aux journalistes qui lui posent la question, il affirme ne pas désirer l'instauration de sommets franco-canadiens, à l'image de ceux instaurés avec le Québec⁸⁴. La France et le Canada se côtoient déjà dans d'autres forums répondra-t-il, oubliant de dire qu'il en est de même pour le Québec.

Dans la même optique, tandis que Pierre Trudeau voit parfois des dîners en tête-à-tête avec le Président français se transformer en déjeuner à 60⁸⁵, René

79. Les règles protocolaires canadiennes exigent une telle consultation. Voir Nicolas DIMIC, *op. cit.*, p. 36.

80. L'expression est de André Rossi. Voir *Le Devoir*, 12 janvier 1977.

81. L'expression est de Giscard d'Estaing. Voir Valérie GISCARD D'ESTAING, *op. cit.*, p. 37.

82. Voir le discours intégral dans *Le Devoir*, 5 novembre 1977.

83. *Le Devoir*, 26 octobre 1977, p. 6.

84. *Le Devoir*, 10 février 1979.

85. *La Presse*, 13 novembre 1978.

Lévesque lui, est toujours accueilli à Paris avec les plus grands égards. Il en est ainsi en décembre 1980, et ce malgré le fait que le projet de souveraineté ait été défait, en dépit des protestations d'Ottawa⁸⁶ et même si, avec des élections imminentes, le Parti québécois est au plus bas dans les sondages. Qu'importe ces circonstances, René Lévesque est fait docteur *honoris causa* à la Sorbonne⁸⁷. Il est ensuite reçu à déjeuner par Valéry Giscard d'Estaing⁸⁸ tandis que, ne voulant pas être en reste avec son rival de droite, Jacques Chirac inaugure avec Lévesque une « Place du Québec » au carrefour de St-Germain-des-Prés⁸⁹.

D — La France face au référendum de 1980 et au rapatriement de la constitution

Faire preuve d'une attitude bienveillante face aux demandes du Québec, cela se serait-il appliqué à un « oui » au référendum. En l'occurrence, c'est en 1976-1977 que la question se pose le plus. Peu au fait des subtilités de l'étapisme, c'est à ce moment que les dirigeants français ont le plus réfléchi à ce scénario. Si la réaction initiale est très mesurée, le discours de Giscard de 1977 doit être interprété pour ce qu'il est, c'est à dire un engagement à reconnaître un « oui » démocratique⁹⁰. Cette version des événements est corroborée par plusieurs, notamment par Pierre Maillard et Henri Rhétoré qui, en 1980, étaient respectivement ambassadeur de France à Ottawa et consul général de France à Québec. Au moment où ces derniers entrent en fonction, en 1979, la question ne suscite même plus de débat au sein de l'administration française. « C'était acquis » déclare à cet égard l'ambassadeur Maillard⁹¹.

Si la reconnaissance de l'indépendance du Québec par la France est alors assurée, l'attitude à adopter quant au rapatriement constitutionnel suscite des débats. Alain Peyrefitte propose à cet égard que la France fasse pression sur Londres afin de bloquer le rapatriement. Tant à Québec qu'à Paris, ce scénario est très sérieusement envisagé, notamment par Peyrefitte et Lévesque lors du voyage à Paris de ce dernier en 1980⁹². Finalement, l'idée est abandonnée. Tant du côté français que québécois, on conclut que les Britanniques pourraient mal réagir devant une telle démarche et, chez les dirigeants péquistes, on pense que le Québec aurait trop eu l'air d'être le protégé de la France.

86. Claude MORIN, *L'art de l'impossible*, op. cit., p. 432.

87. *Le Figaro*, 16 décembre 1980.

88. *Le Monde*, 17 décembre 1980.

89. *Ibid.*

90. Telle est du moins l'opinion du principal rédacteur du discours, Gabriel Robin, qui était alors conseiller diplomatique à l'Élysée. Entretien avec l'auteur 17/03/1998.

91. Entretien avec l'auteur, 17/03/1998.

92. Cette version des faits a été corroborée par l'auteur aux personnes suivantes : Pierre-André Wiltzer (chef de cabinet de Raymond Barre), Henri Rhétoré et Pierre Maillard.

V — La bataille de la Francophonie

La coopération et les relations politiques constituent autant de domaines où Paris appuie le Québec. Il en va de même pour la francophonie internationale. L'enjeu est ici fort simple : quel statut obtiendra le Québec au sein des pays parlant la langue de Molière ?

A — Les conférences de l'éducation et l'ACCT

En 1967, par la voix de son ministre des Affaires intergouvernementales, Marcel Masse, le Québec exprime à la France son désir de participer à la conférence de Libreville sur l'éducation prévue pour l'année suivante⁹³. Comme l'éducation demeure un domaine exclusif de juridiction provinciale, et que le Québec prétendait que ses compétences internes se prolongeaient à l'extérieur, tant Marcel Masse que le ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal, désiraient une participation directe du Québec⁹⁴. Québec se tourne donc vers Paris afin que des pressions soient faites sur Libreville. Après un certain nombre de démarches québécoises auprès de l'ambassadeur français à Ottawa (lequel s'opposait à la participation du Québec⁹⁵), l'action du lobby pro-québécois fait pencher la balance du côté du Québec, qui obtient satisfaction. Une invitation lui est envoyée directement⁹⁶.

Mais la question n'en reste pas là puisque, un an plus tard, les hostilités reprennent. En cette année 1969, la conférence des ministres de l'éducation doit se dérouler en janvier à Kinshasa, puis en décembre à Paris. Par ailleurs, une autre conférence, en février celle-là, aura lieu au Niger et on y travaillera à la mise sur pied d'une nouvelle organisation francophone. Cette première conférence, dite de Niamey I, sera suivie en mars 70, de Niamey II, opération qui accouchera de l'Agence de coopération culturelle et technique.

Le gouvernement canadien avait déjà fort peu goûté le fait que le Gabon envoyât directement une invitation au Québec. À l'époque, l'ambassadeur canadien à Paris, Jules Léger, avait fait parvenir un avertissement aux pays d'Afrique francophone⁹⁷, et si le Gabon avait persisté malgré tout, cela s'expliquait par les pressions françaises. La conférence suivante devait se tenir au Zaïre mais la France n'avait pas autant d'influence sur ce dernier. Il se rangea aux arguments du gouvernement fédéral : une invitation fut envoyée au seul

93. Claude MORIN, *op. cit.*, p. 113.

94. Les deux ministres craignaient que le gouvernement fédéral ne tente d'occuper toute la place, reléguant le Québec à un rôle de second violon. Par ailleurs, le tout serait alors venu confirmer les thèses constitutionnelles du gouvernement fédéral au sujet de l'exclusivité de sa compétence en matière de politique extérieure. *Ibid.*, p. 116.

95. Bernard DORIN, *op. cit.*, p. 31.

96. Le Quai d'Orsay voulut d'abord bloquer l'opération. Bernard Dorin, s'adresse alors directement à l'Élysée. Le 27 décembre, Jacques Foccart fait transmettre une note au Quai où de Gaulle écrit : « il y a lieu d'aider le Québec à participer à la conférence de Libreville. Par contre, Ottawa n'y serait pas actuellement désirable ». Voir Bernard DORIN, *ibid.*, p. 31.

97. Claude MORIN, *op. cit.*, p. 119.

gouvernement central et, si le Québec put finalement participer aux débats, c'est qu'une entente *ad hoc* intervint quant à une présence conjointe des deux gouvernements⁹⁸.

La deuxième partie de la conférence devant avoir lieu à Paris, le Canada exerça des pressions pour y participer. À cet égard, dès leur première rencontre officielle, l'ambassadeur canadien Mario Beaulieu répéta à Schumann que les affaires internationales relevaient du gouvernement fédéral. Celui-ci lui répondit que le Québec avait le droit de participer à une telle conférence, ajoutant cependant que si une entente intervenait entre Ottawa et Québec, la France n'y ferait certes pas objection⁹⁹.

En septembre 1969, lors d'une rencontre à New York, cette discussion reprend entre Mitchell Sharp et Maurice Schumann. La France ayant pour l'occasion invité directement le Québec, ainsi que d'autres provinces canadiennes, le gouvernement fédéral se plaint de n'avoir été qu'informé de la démarche française. À cet argument, Schumann rétorque que l'éducation constitue une juridiction provinciale exclusive, conception à laquelle le sous-ministre Léo Cadieux réplique en affirmant qu'il n'appartient pas à la France d'interpréter la constitution canadienne, un tel geste équivalant à une ingérence dans les affaires internes d'un État¹⁰⁰.

Des rives de l'Hudson River, la controverse se transporte alors dans la vallée de la rivière Outaouais où, au cours d'une rencontre, le Premier ministre canadien et l'ambassadeur français abordent la question une nouvelle fois. Tout en réitérant l'explication de Maurice Schumann, l'ambassadeur ajoute que Paris ne s'objecterait pas à une formule agréée entre Québec et Ottawa¹⁰¹.

Si, en décembre 1969, une entente survient entre les deux paliers de gouvernement sur la question des conférences des ministres de l'Éducation, cette trêve ne sert qu'à relancer les hostilités sur le front de l'ACCT. Le déroulement de cette bataille est d'ailleurs caractéristique des affrontements Québec-Canada sur la scène francophone. Québec désire une participation directe et, ayant exprimé ce souhait aux autorités françaises, Paris décide d'intervenir en sa faveur. Pour Ottawa cependant, il est hors de question qu'une province puisse participer à cette organisation internationale, car cela lui aurait conféré un statut particulier.

À cet égard, le gouvernement Trudeau était déjà sur le qui-vive au moment où, lors de Niamey I, la décision de mettre l'agence sur pied est prise. Avant même le début de la rencontre, la question des invitations donne lieu aux premières salves tandis que la détermination de la composition de la délégation canadienne engendre de rudes passes d'armes. Le président Diori

98. *Ibid.*, p. 187.

99. Eldon BLACK, *op. cit.*, p. 106.

100. *Ibid.*, p. 111.

101. *Ibid.*, p. 112.

est alors l'objet de fortes pressions de la part de Paris¹⁰² et, de surcroît, la France menace de boycotter la conférence si seul le Canada est invité¹⁰³.

Devant la fermeté de Québec et Paris, Ottawa avait dû consentir à ce que le Québec participe en son propre nom à Niamey I, et ensuite à Niamey II. Par ailleurs cette escarmouche avait presque fait oublier la substance même de ce qui était en jeu, c'est-à-dire la constitution et le fonctionnement d'une agence de coopération francophone. Suite à la première réunion, un secrétaire exécutif provisoire avait reçu le mandat de présenter un rapport au président Diori¹⁰⁴. Or, le projet présenté à ce dernier ne faisait place qu'aux États souverains et son acceptation signifiait la fin des ambitions québécoises en matière francophone¹⁰⁵.

Cette situation amène alors Claude Morin à préparer un aide-mémoire réitérant les vues du Québec sur la question et, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, le document est aux mains des Français¹⁰⁶. Peu de temps après, des diplomates canadiens apprennent que le président Diori avait reçu de Paris un aide-mémoire reprenant de façon identique la position des Québécois¹⁰⁷. De plus, comme il n'y avait toujours pas d'entente sur la composition de la délégation canado-québécoise pour la seconde conférence, Paris poussait Niamey à envoyer une invitation directe au Québec. Devant les résistances de Diori (encouragé en cela par Ottawa), Jacques Foccart reçoit de l'Élysée l'ordre d'utiliser son réseau africain afin de discréditer le Président du Niger auprès des autres participants¹⁰⁸.

Alors que ces jeux de coulisses se multiplient, Trudeau fait parvenir un message personnel à Pompidou, lui signifiant que la politique de la France va à l'encontre d'une normalisation des relations franco-canadiennes et que son attitude constitue une ingérence dans les affaires internes du Canada¹⁰⁹. Le malaise franco-canadien se transporte alors au sein de la conférence. C'est à ce moment que Paris, brandissant la menace de son retrait, exige et obtient des changements aux statuts de l'Agence afin qu'une place puisse être faite au Québec. Craignant que la France crée plus tard une autre organisation francophone, avec Québec et sans Ottawa, le gouvernement fédéral accepte finalement un compromis¹¹⁰ en vertu duquel le Québec obtient le statut de gouvernement participant¹¹¹.

102. Dans sa narration des événements, Mitchell Sharp, *op. cit.*, p. 189, affirme que la France faisait pression pour que le Québec seul fût invité, tandis que Claude Morin prétend que Paris s'activait afin que le Canada ne soit pas seul, c'est-à-dire que le Québec soit représenté à ses côtés. La connaissance actuelle des sources ne permet pas de trancher.

103. Claude MORIN, *op. cit.*, p. 184.

104. *Ibid.*, p. 193.

105. *Le Monde*, 19 mars 1970, p. 3.

106. Eldon BLACK, *op. cit.*, pp. 134-135.

107. *Ibid.*, p. 135.

108. *Ibid.*, p. 138.

109. *Ibid.*

110. *Ibid.*, p. 141.

111. Pour les détails des arrangements, voir *Le Monde*, 22-23 mars 1970, p. 1.

B — Le sommet de la Francophonie

Les hostilités en matière francophone recommencent peu de temps après la visite de Lévesque, en décembre 1977, au moment où Louis de Guiringaud déclare à l'Assemblée nationale que « nous ne nous associerons à aucune réunion des chefs d'États francophones à laquelle le Québec ne serait pas invité¹¹² ». Quelques jours plus tard, pour la première fois en six ans, la France désigne un ministre pour la représenter à Abidjan à la réunion annuelle de l'ACCT. En la personne de Maurice Ligot, Paris y dépêche un homme dont les sentiments pro-Québec sont notoires¹¹³. Aussitôt en fonction, ce dernier a vite fait de lancer un avertissement en direction d'Ottawa : le Québec doit pouvoir parler en son propre nom au sein du futur sommet.

Le débat reprend à l'automne 1978. Alors en visite à Ottawa, le Président de la Côte d'Ivoire, Léopold Senghor, déclare que le sommet francophone pourrait avoir lieu sans le Québec. Dans les heures qui suivent, le Quai d'Orsay émet un communiqué disant qu'aux yeux de la France, il est impossible de tenir un tel événement sans la présence québécoise¹¹⁴. Un mois plus tard, en décembre 1978, Valéry Giscard d'Estaing le confirme en personne à Pierre Trudeau lors d'une rencontre à Paris¹¹⁵. Cette prise de position est réitérée en privé à Claude Morin lors d'une rencontre entre ce dernier et le nouveau ministre français des Affaires étrangères, Jean-François Poncet, le 8 octobre 1979. Expliquant à son vis-à-vis français que le Québec n'accepterait jamais moins qu'un statut de gouvernement participant, comme à l'ACCT, le ministre français lui rétorque : « notre position est la vôtre¹¹⁶ ». Finalement, en novembre 1980, devant l'obstination d'Ottawa, la France annonce qu'elle se retire de l'opération¹¹⁷.

VI — L'intérêt de la France

Francophonie, relations protocolaires et coopération, autant de domaines où la diplomatie française intervient dans le contentieux canado-québécois. Qu'en est-il des motifs qui poussent la France à agir, et peut-on déceler des variations à cet égard ?

Dès 1969, le garde des sceaux, René Pleven, alors en visite privée à Ottawa, affirme aux autorités fédérales que son pays ne fera rien pour favoriser l'éclatement du Canada¹¹⁸. En privé, Pompidou laisse savoir par ses conseillers qu'il croit désormais à la solution fédérale¹¹⁹. Dans ces conditions, si la France

112. Claude MORIN, *Mes premiers ministres*, op. cit., p. 378.

113. *Le Devoir*, 15 décembre 1977.

114. *Le Devoir*, 4 novembre 1978, p. 1.

115. Claude MORIN, op. cit., p. 414.

116. Compte rendu d'entretiens préparé par Yves Michaud, 8 octobre 1979. Archives de Claude Morin.

117. Vincent DUFOUR, op. cit., p. 48.

118. Eldon BLACK, op. cit., p. 107.

119. *Idem*, p. 178.

post-gaullienne ne milite pas activement en faveur de l'indépendance du Québec, que recherche-t-elle ?

A — Le Québec français et le rang de la France

Un examen des différents secteurs de la coopération permet d'apporter un premier élément de réponse à cette question. Sur un total de 63 ententes signées avec la France entre 1964 et 1995, 22 le sont dans le secteur de la culture et des communications¹²⁰. À cela s'ajoutent 11 ententes dans le secteur de l'éducation. Ces accords, on l'a vu, ont eu en partie pour but de renforcer le système d'éducation de la province francophone tout en favorisant les séjours d'études, les stages, de même que les échanges dans le cadre de la francisation. Ces données mettent donc en évidence que c'est la spécificité francophone du Québec qui intéresse la France, élément qui ressort au demeurant d'un simple examen intuitif de la situation.

Il ne faut donc guère s'étonner de constater que les rapports de diplomates français en poste au Québec font une grande place à cette question. Tel est le cas par exemple de Henri Rhétoré, consul général de France à Québec de 1979 à 1983, pour qui l'impact du référendum de 1980, le rapatriement de 1982 et les tendances démographiques sont des éléments préoccupants pour les intérêts de son pays. Dans son rapport de fin de mission, datant de décembre 1983, le consul général fait l'analyse suivante quant au poids politique du Québec :

il a dangeureusement baissé au sein de la fédération canadienne comme à l'extérieur, les effets très négatifs de l'échec du Parti québécois au référendum de 1980 n'ont pas fini de se faire sentir, dégradation de la place de la province au sein de la fédération canadienne, ainsi le rapatriement dans des conditions qui n'ont pas recueilli son accord, la perte du droit de veto, les manœuvres vigoureuses du gouvernement fédéral pour réduire les positions acquises par le Québec dans le domaine international... cette diminution du poids politique du Québec aggravera une situation démographique inquiétante du fait de la chute du taux de natalité et d'un solde migratoire négatif, et ceci est, je crois, pour le long terme un grand problème et une lourde menace pour l'avenir de la province au sein de la fédération¹²¹.

L'avenir du français en Amérique préoccupe donc la France. Si le Québec veut assurer son existence comme peuple francophone, pour Paris le fait français au Québec renforce la francophonie mondiale, ensemble géopolitique sur lequel la France s'appuie afin de maintenir son statut international¹²². Quand l'ancien ambassadeur au Canada, Pierre Maillard, affirme qu'il est

120. Gouvernement du Québec, *op. cit.*

121. Henri Rhétoré, *Rapport de fin de mission*, décembre 1983, ministère des Affaires étrangères. L'auteur a pu prendre connaissance du contenu du rapport.

122. Ces affirmations sont faites, sous le couvert de l'anonymat, par des hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay, qui se confient au journaliste Gilles Racine. Voir *La Presse*, 19 avril 1971.

important pour la politique générale de la France que le Québec demeure francophone, il ne dit pas autre chose¹²³. Lorsque Valéry Giscard d'Estaing écrit au Premier ministre du Québec et qu'il l'assure de la disposition de son pays à seconder les efforts que le Québec déploie pour « préserver son identité et assurer son avenir¹²⁴ », ce à quoi il pense, c'est l'intérêt de la France, par delà les rivages de l'océan Atlantique, à maintenir en Amérique un pays industrialisé comptant 6 millions de francophones.

Soutenir les pays qui partagent sa langue dans le but de maintenir son rang, tel est donc le but de la diplomatie française au Québec. Au nom de ce principe toutefois, pourquoi la France n'intervient-elle pas dans les affaires de la Belgique ou de la Suisse? Tout simplement parce que, contrairement à ces pays, Paris n'accorde pas au gouvernement fédéral canadien la même confiance qu'il place en celui de Berne ou de Bruxelles en matière de francophonie. Paris nourrit à cet égard des appréhensions similaires à celles de Québec¹²⁵.

Telle est la raison qui amène le gouvernement français à s'engager dans un bras de fer diplomatique avec Ottawa pour faire admettre le Québec dans l'ACCT en 1970. Dans la capitale française, on ne voulait surtout pas que la participation du Québec dépende du bon vouloir des autorités fédérales canadiennes¹²⁶. D'ailleurs, lors de la conférence de Niamey II, l'énergie déployée par Ottawa pour empêcher Québec d'accéder à la future agence a eu pour conséquence de convaincre les participants à la réunion que, si Ottawa s'intéressait soudainement à la francophonie, ce n'était que dans le but d'en exclure le Québec¹²⁷. Des manœuvres fédérales semblables auront lieu lors de l'organisation du sommet francophone quelques années plus tard, avec les mêmes résultats¹²⁸.

B — Déceptions et rivalités : les relations franco-canadiennes

Si la France manifeste un intérêt pour le maintien de la communauté francophone du Québec, ses relations avec le Canada ne l'amènent en rien à modérer ses amours québécoises. Face aux relations France-Québec, Ottawa possède bien peu de choses pour illustrer, aux yeux de Paris, les bienfaits et les avantages des relations franco-canadiennes.

123. Pierre Maillard, ambassadeur à Ottawa sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, écrit en 1982, au sortir de son mandat, un article en ce sens dans les pages du *Monde*. À la veille du voyage de Pierre Mauroy au Québec, le tout revêt la forme d'un plaidoyer pro-québécois en direction du nouveau pouvoir socialiste. Voir *Le Monde*, 21 avril 1982.

124. Cette lettre est reproduite dans Claude MORIN, *op. cit.*

125. Encore une fois cette affirmation nous est connue par des sources anonymes telles que rapportées par Gilles Racine. Voir *La Presse*, 17 avril 1971.

126. *Le Monde*, 19 mars 1970, p. 3.

127. Claude MORIN, *L'art de l'impossible, op. cit.*, pp. 224 à 226.

128. *Ibid.*, p. 410.

Pourtant, les diplomates canadiens qui sont mêlés à l'affaire ont bien saisi l'importance de susciter en France un intérêt pour le Canada. Dans le compte-rendu qu'il fait au Premier ministre de sa rencontre avec Pompidou, l'ambassadeur Cadieux rapporte que le Président français s'est montré prêt à collaborer avec le Canada dans la mesure où ce dernier ferait des suggestions et proposait des projets de coopération¹²⁹. Cependant, malgré les démarches du ministre Sharp et de l'ambassadeur Cadieux, le tout ne débouche sur rien de concret. Industrie, commerce, immigration, année après année, toutes les tentatives échouent, sauf pour la construction d'un télescope franco-canadien¹³⁰.

En tout cas, à chaque fois que les Français manifestent de l'intérêt pour le Canada, ils sont déçus. Tel était déjà le cas sous de Gaulle lorsque Air Canada avait refusé d'acheter des caravelles¹³¹. Une dizaine d'années plus tard, lors de la visite officielle de Trudeau, en 1974, c'est l'uranium canadien qui intéresse la France¹³². Que se passe-t-il alors ? Le Canada place un embargo sur la vente de ce minerai vers les pays de la communauté européenne. Le Président français revient pourtant à la charge sur ce dossier en 1977 lors d'un nouveau séjour parisien du Premier ministre canadien¹³³. Ce dernier laisse alors entendre que les livraisons d'uranium pourraient reprendre. Il n'en sera rien.

C — Le Canada et les essais nucléaires français

Une France déçue donc, mais parfois carrément courroucée, telle est la situation lorsqu'en 1973 le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mitchell Sharp, condamne avec vigueur les essais nucléaires français dans le Pacifique. Après avoir reçu les doléances des Australiens, des Néo-Zélandais et d'autres, les protestations canadiennes sont très mal reçues par le ministre des Affaires étrangères, Michel Jobert. L'attitude canadienne est vue comme la main des États-Unis tentant de renforcer la politique des blocs¹³⁴.

Le Quai d'Orsay donne donc l'ordre à ses ambassadeurs de se mobiliser sur cette question. Pour ce qui est du Canada, les instructions prennent un caractère particulier. Afin de bien marquer l'insatisfaction de son pays, l'ambassadeur Viot informe le ministre Sharp que le dossier de la visite officielle de Trudeau en France constitue définitivement un dossier mort et enterré, si tant est qu'une telle opération ait eu des chances de se matérialiser auparavant.

Ottawa a-t-il plus de succès avec sa coopération ? En tout cas, telle n'est pas l'opinion de l'ambassadeur Gérard Pelletier, le successeur de Léo Cadieux.

129. Eldon BLACK, *op. cit.*, p. 169.

130. *Ibid.*, pp. 170-171.

131. *La Presse*, 29 avril 1982.

132. Les échos de la presse donnent à penser que la question intéresse beaucoup les dirigeants français. Il en est question lors des entretiens qu'ont Giscard et Trudeau en 1974. Voir *Le Monde*, 24/10/74, *Le Nouvel observateur*, 21/10/74. Voir aussi *Le Figaro*, 21/10/1974.

133. *Le Devoir*, 14 mai 1977.

134. Entretien de Michel Jobert avec l'auteur, 17/03/1998.

Au moment où il termine son mandat en 1980, l'ami personnel de Pierre Trudeau dresse dans un rapport un tableau accablant de la situation. Échanges économiques squelettiques, relations politiques endémiques, improvisation, tels sont les concepts qui émaillent le jugement de l'ambassadeur canadien¹³⁵. Tout reste à faire, de conclure le diplomate.

L'arrivée du Canada sur la scène francophone suscite les craintes de la France quant à son influence en Afrique. Tel est le cas sous Pompidou¹³⁶, alors que Paris ne voit pas d'un très bon œil qu'Ottawa offre de financer l'ACCT à un niveau de 32,4 % du budget total, rivalisant avec les 40 % déboursés par Paris¹³⁷.

Cette situation n'est guère différente sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. C'est l'époque où l'aide canadienne en direction de l'Afrique francophone se multiplie, tandis que Pierre Trudeau prend avec Léopold Senghor l'initiative de proposer l'organisation d'un sommet des pays de la francophonie. En coulisse, il n'était pas rare d'entendre les décideurs français s'offusquer de cette situation : « le Canada, on sait bien, il est riche¹³⁸ ». Certes, Ottawa ne pouvait égaler dans l'ensemble la mise de Paris en Afrique mais, sur quelques pays bien ciblés, il pouvait battre la France aux enchères, mettant ainsi du sable canadien dans l'engrenage africain de cette dernière.

Conclusion

Non-ingérence et non indifférence, telle est la politique officielle de la France en matière de politique québécoise. Toutefois, il faut encore pouvoir donner un sens à ce qui tient davantage de la formule plutôt que de la substance. À cet égard, l'ancien consul général de France à Québec, Marcel Beaux déclarait : « Nous avons bien fait de ne pas prendre d'initiative du temps de Bourassa qui n'en voulait pas, mais on ferait mal de ne pas en prendre quand on nous le demande, sinon ça serait de l'indifférence¹³⁹ ». Non-ingérence quand le gouvernement québécois se montrait distant face à la France, non indifférence quand l'ancienne colonie faisait appel à elle, dans l'un et l'autre cas, la France n'aura fait que répondre aux demandes qui lui provenaient du Québec.

135. Voir l'analyse de Jean-François LISÉE dans *La Presse*, 8 juin 1983.

136. Claude MORIN, *Mes premiers ministres, op. cit.*, pp. 602-603.

137. Voir *Le Monde*, 19 mars 1970.

138. Entretien avec Jean Deschamps, réalisé à Montréal le 22 septembre 1997.

139. Entretien de Marcel Beaux avec l'auteur, 17 mars 1998.